

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-596 DU 2 DECEMBRE 1998

Portant promotion à titre normal et
civil dans l'Ordre du Mérite du
Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 88-337 du 29 Août 1988 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre tenue du 02 au 11 Novembre 1998 ;

DECRETE :

Article 1er : Est promu à titre normal et civil au grade d'Officier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans le nouveau grade, Monsieur MONSI Jean-Baptiste Félix Codjo, Magistrat.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

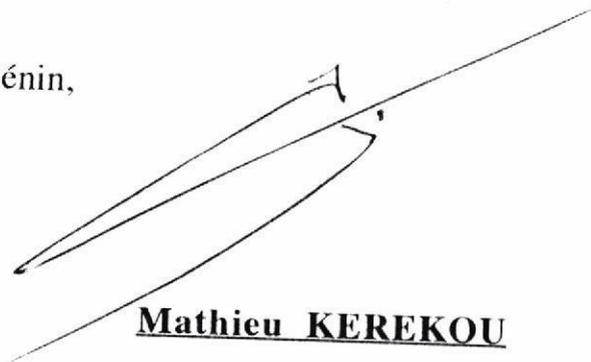
- Commandant ANATO Cakpovi Cocou Benjamin, (chevalier OMB - Décret n° 93-292 du 03.12.1993).

Article 2 : Est nommé à titre normal et militaire au grade de chevalier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans l'Ordre, l'Officier Supérieur, Pharmacien, Commandant ABDOULAYE Idrissou.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

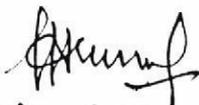
Fait à Cotonou le 2 décembre 1998

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 2 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18
 - GCONB 20 - SGG 4 - MESSGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -
 IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
 INTERESSES 3.